

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à Salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 5 août 2019 à 19 h 30.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Christine Imbeau, conseillère
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence de madame Brigitte Minier, mairesse suppléante.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Sont absents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2019.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.
4. Bordereaux des comptes à payer numéros 2019-08-A, 2019-08-B, 2019-08-C 2019-08-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2019-08.
6. Protocole de jumelage avec la Ville de Bujumbura au Burundi - Désapprobation.
7. Adoption d'un nouvel organigramme du Service du loisir et de la culture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
8. Nomination au poste de responsable - loisir et aquatique au Service du loisir et de la culture.
9. Embauche au poste de secrétaire au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
10. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
11. Nomination d'un représentant municipal au sein du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu.
12. Demande à l'Autorité régionale de transport métropolitain et à la Communauté métropolitaine de Montréal relativement au Règlement numéro 2019-79 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade.
13. Participation au souper organisé dans le cadre du 50e anniversaire de la Ville d'Otterburn Park.

14. Demande dans le cadre du Programme d'aide financière Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU).
15. Contrat concernant la collecte et la disposition des résidus domestiques dangereux - Paiement de la dépense.
16. Dépense reliée aux items 13 et 14 du bordereau de soumission concernant le contrat ING19-P03-AO1 pour des services professionnels en ingénierie des rues Saint-Georges et du Centre-Civique.
17. Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu - Règlement décrétant une dépense visant l'acquisition d'un immeuble et les frais d'honoraires professionnels - Construction de la caserne 21 - Approbation.
18. Appui à la " Semaine de la sécurité ferroviaire ".
19. Proclamation des journées de la culture à Mont-Saint-Hilaire.
20. Adoption de la politique de développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et du plan d'action relié à ladite politique.
21. Amendement à la résolution 2018-455 - Acquisition de rues et servitudes - Divers projets domiciliaires du Boisé ensoleillé.
22. Retrait du domaine public d'un lot et de parties de lots.
23. Demande de dérogation mineure numéro 2019-06 relative au lot 6 272 969 au cadastre du Québec (rue Saint-Georges).
24. Compte rendu de la réunion ordinaire du 19 juin 2019 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
25. Compte rendu de la réunion ordinaire du 28 mai 2019 du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
26. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 30 juillet 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2019-96, 2019-79, 2019-80, 2019-81, 2019-82, 2019-83, 2019-84, 2019-85, 2019-86, 2019-87, 2019-88, 2019-89, 2019-90, 2019-91, 2019-92, 2019-93, 2019-94, 2019-95, 2019-23 et 2019-45.
28. Adoption du second projet de Règlement numéro 1235-7, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin, dans la zone CA-2, de limiter la hauteur (en mètres) des bâtiments, d'autoriser certains usages commerciaux de nature artérielle et para-industrielle, d'ajouter les normes d'implantation applicables, de limiter la superficie d'implantation des bâtiments et d'exiger la présence d'une bande de végétation de 5 mètres à partir de la ligne d'emprise de la voie publique ".
29. Fourniture et livraison de sel de déglçage des chaussées - Union des municipalités du Québec.
30. Mandat - Honoraires professionnels - Architecture du paysage, rues Saint-Georges et du Centre-Civique - ING19-P03-AO2
31. Octroi du contrat BA19-06 concernant l'entretien en climatisation, chauffage et ventilation.

32. Octroi du contrat BA19-07 concernant l'entretien et la réparation des systèmes électriques.
33. Octroi du contrat BA19-08 concernant l'entretien en plomberie.
34. Octroi du contrat TP19-11 concernant le déneigement des rues du secteur 1 (de La Pommeraie).
35. Questions de l'assistance.
36. Levée de la séance.
37. Information

... Avant l'ouverture de la séance, madame Brigitte Minier, conseillère, fait lecture au nom des six conseillers élus d'une déclaration sur les événements politiques récents survenus dans la ville.

...Madame la mairesse suppléante Brigitte Minier ouvre la séance.

2019-301

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 5 août 2019 soit et est approuvé par ce conseil en ajoutant le point suivant:

- 1.1 Diffusion d'un communiqué

Et en retirant les points suivants:

- 16. Dépense reliée aux items 13 et 14 du bordereau de soumission concernant le contrat ING19-P03-AO1 pour des services professionnels en ingénierie des rues Saint-Georges et du Centre-Civique.
- 22. Retrait du domaine public d'un lot et de parties de lot.
- 30. Mandat - Honoraires professionnels - Architecture du paysage, rues Saint-Georges et du Centre-Civique - ING19-P03-AO2.

2019-302

DIFFUSION D'UN COMMUNIQUÉ.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que la déclaration lue par madame Brigitte Minier, mairesse suppléante, avant le début de la séance du conseil sur les événements politiques récents survenus dans la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit diffusée sur le site Internet de la Ville.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Pierre Nault

Déclaration au nom de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire - Demande de démission du maire Yves Corriveau

M. Ferdinand Berner	Insultes entre citoyens lors de séances du conseil
Mme Rayno Dubé	Projet Odacité - décision du conseil
M. François Tardif	Dérogation mineure numéro 2019-06 - Dépôt d'une opposition à l'égard de la demande
M. François Poitras	Démission des élus du parti Avenir Hilairemontais Importance de l'intérêt du bien commun Terrains à vendre zone A-16 - Acquisition par la Ville
Mme Michelle Leblanc	Piste cyclable - Intersection rue Desrochers - Mauvaise visibilité
Mme Marjolaine Dubois	Stationnement rue Forbin-Janson - Consultation avec les citoyens
M. Jean-Yves Plamondon	Démission des élus du parti Avenir Hilairemontais Demande de démission du maire - Position des conseillers
M. Michel Lavoie	Remerciements aux élus pour leurs services
M. Pierre Brazeau	Demande de démission du maire Yves Corriveau - Position des conseillers

2019-303

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 soit et est approuvé par ce conseil.

2019-304

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2019-08-A, 2019-08-B, 2019-08-C 2019-08-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2019-08-A, au montant de 2 163 048,35 \$, numéro 2019-08-B, au montant de 2 137,91 \$, numéro 2019-08-C, au montant de 480 661,89 \$, numéro 2019-08-D, au montant de 221 536,87 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2019-08, émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 1^{er} août 2019, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 27 juin au 31 juillet 2019, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 31 juillet 2019.

2019-305

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2019-08

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2019-08 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 17 juillet 2019, pour la période du 27 juin au 17 juillet 2019, soit et est approuvé par ce conseil.

2019-306

PROTOCOLE DE JUMELAGE AVEC BUJUMBURA - BURUNDI - DÉSAPPROBATION

CONSIDÉRANT le protocole de jumelage signé par monsieur le maire Yves Corriveau lors de son passage à Bujumbura au Burundi, impliquant cette ville et la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole ne respecte pas le cadre prédéterminé par le conseil municipal qui se limitait à la culture;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole n'a pas été soumis au conseil municipal pour approbation et que son contenu n'a pas été validé avant sa signature;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil n'entérine pas le protocole de jumelage entre la Ville de Bujumbura au Burundi et la Ville de Mont-Saint-Hilaire signé le 11 juillet 2019 par monsieur le maire Yves Corriveau lors de son passage dans cette ville.

2019-307

ADOPTION D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME AU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la restructuration du Service du loisir et de la culture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la création récente d'un poste de chef de division - loisir et aquatique au sein dudit Service;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse effectuée de la structure de ce Service, certains employés seront dorénavant sous la responsabilité de ce chef de division;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le nouvel organigramme du Service du loisir et de la culture comprenant notamment une nouvelle répartition quant à certaines responsabilités, lequel organigramme est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que cet organigramme est approuvé en conformité avec la recommandation de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, contenue dans son rapport en date du 5 juillet 2019.

2019-308

NOMINATION AU POSTE DE RESPONSABLE - LOISIR ET AQUATIQUE AU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la restructuration du Service du loisir et de la culture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la création d'un poste de responsable - loisir et aquatique au sein dudit Service;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Gauthier, qui occupe actuellement le poste de coordonnatrice aux activités événementielles et de loisirs au sein dudit Service, a les compétences requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la nomination de madame Cynthia Gauthier au poste de responsable - loisir et aquatique, au Service du loisir et de la culture, classe 7, échelon 8, conformément à la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du ou vers le 5 août 2019.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 5 juillet 2019, ainsi qu'aux conditions indiquées au rapport complémentaire de monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière, en date du 10 juillet 2019.

2019-309

EMBAUCHE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT - MADAME KATHLEEN CHAUNY

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler un poste vacant de secrétaire au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE madame Kathleen Chauny, qui occupe temporairement un poste de secrétaire audit Service a les qualifications requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'embauche de madame Kathleen Chauny au poste régulier de secrétaire au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement (classe 9), suivant la convention collective de travail des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du ou vers le 6 août 2019.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 16 juillet 2019.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière, en date du 19 juillet 2019.

2019-310

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que madame la conseillère Brigitte Minier soit et est nommée mairesse suppléante pour la période du 20 août au 19 novembre 2019.

2019-311

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant municipal au sein du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu suite au départ de monsieur François Therriault;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme le conseiller en environnement du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à titre de membre au sein du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Que le directeur du Service des travaux publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit nommé à titre de substitut en cas d'absence du conseiller en environnement pour siéger au sein dudit comité.

2019-312

DEMANDE À L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN ET À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-79 CONCERNANT LA TAXE SUR L'IMMATRICULATION DE TOUT VÉHICULE DE PROMENADE

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté, le 20 juin 2019, le Règlement numéro 2019-79 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'étendre la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade à l'ensemble des automobilistes du territoire du Grand Montréal et de diversifier les sources de revenus du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE, par ce règlement, une taxe annuelle de 50 \$ sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade sera imposée sur le territoire des 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (et de celui de la Ville de Saint-Jérôme);

CONSIDÉRANT QUE cette mesure permettra à la Communauté métropolitaine de Montréal de récolter environ 100 millions de dollars par an aux fins du financement des réseaux de transport collectif de la région métropolitaine dès le 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE bien que la région métropolitaine ait des besoins réels en matière de transport collectif, le conseil n'est pas favorable à l'imposition de cette nouvelle taxe pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la décision de la Communauté métropolitaine de Montréal est toutefois effective;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil demande à l'Autorité régionale de transport métropolitain ainsi qu'à la Communauté métropolitaine de Montréal de s'assurer que les montants récoltés par l'entremise de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade soient spécifiquement utilisés dans le financement des réseaux de transport collectif sur le territoire des 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (et de celui de Saint-Jérôme) où est imposée cette nouvelle taxe annuelle.

De transmettre copie de la présente résolution à la Communauté métropolitaine de Montréal, à Exo, organisme public de transport en commun, à l'Autorité régionale de transport métropolitain, au député de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette ainsi qu'au ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Christian Dubé.

2019-313

PARTICIPATION AU SOUPER GASTRONOMIQUE - 50E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise madame la conseillère Christine Imbeau à participer au souper gastronomique organisé dans le cadre du 50^e anniversaire de la Ville d'Otterburn Park qui se tiendra le samedi 17 août 2019, à la Pointe-Valaine, à Otterburn Park, et autorise la dépense au montant de 90,00 \$.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-18 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 25 juillet 2019.

2019-314

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU PROGRAMME " FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU " (FIMEAU)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU (Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau), qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est bien renseignée au besoin auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à respecter les modalités du guide relatif au programme FIMEAU (Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau) qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise le dépôt de toute demande d'aide financière au programme FIMEAU;

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, à signer tout document donnant effet à la présente.

2019-315

DÉPENSE RELIÉE AU CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX - REVOLUTION ENVIRONNEMENTAL SOLUTIONS LP

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2017-246, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017, la Ville de Mont-Saint-Hilaire délègue le pouvoir à la Ville d'Otterburn Park afin de procéder à un appel d'offres commun concernant le contrat de la collecte et la disposition des résidus domestiques dangereux pour les municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloeil et les villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2017-09-304 adoptée par le conseil de la Ville d'Otterburn Park lors de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 2017, cette dernière octroyait à la firme Revolution Environnemental Solutions LP, le contrat de la collecte et la disposition des résidus domestiques dangereux au montant de 88 755,76 \$, incluant les taxes, pour l'année 2018, au montant de 90 385,07 \$, incluant les taxes, pour l'année 2019 et au montant de 92 668,32 \$, incluant les taxes, pour l'année optionnelle 2020, étant le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Mont-Saint-Hilaire peuvent participer aux collectes des résidus domestiques dangereux des autres municipalités et villes;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est estimée à environ 32 % du total des résidus domestiques dangereux recueillis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la dépense pour les quantités réelles recueillies lors des collectes prévues au cours de l'année 2019 pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire, au montant de 31 320,58 \$, incluant les taxes.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 17 juillet 2019.

Que ladite dépense décrite au bon de commande TP 19-50, au montant de 31 320,58 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-420-40-446, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer tout document donnant effet à la présente.

2019-316

APPROBATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 687 215,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 687 215,00 \$ VISANT L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRODUCTION DU PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, DES PLANS ET DEVIS D'ARCHITECTURE, D'INGÉNIERIE ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGEMENT RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE 21 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'entente intermunicipale constituant la RISIVR, cette dernière doit procéder à l'acquisition du terrain situé sur le boulevard Yvon-L'Heureux, à Beloeil, connu et désigné comme étant le lot 4 555 318 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR a adopté le 11 juillet 2019 le Règlement numéro 2018-011, intitulé " Règlement décrétant une dépense de 1 687 215 \$ et un emprunt de 1 687 215 \$ visant l'acquisition d'un immeuble et les honoraires professionnels pour la production du programme fonctionnel et technique, des plans et devis d'architecture, d'ingénierie et d'architecture du paysagement relativement à la construction de la caserne 21 ";

CONSIDÉRANT la réception dudit règlement le 18 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la RISIVR doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie dudit règlement, à défaut de quoi le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil approuve le Règlement numéro 2018-011 adopté par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) le 11 juillet 2019, intitulé " Règlement décrétant une dépense de 1 687 215 \$ et un emprunt de 1 687 215 \$ visant l'acquisition d'un immeuble et les honoraires professionnels pour la production du programme fonctionnel et technique, des plans et devis d'architecture, d'ingénierie et d'architecture du paysagement relativement à la construction de la caserne 21 ".

Que la présente résolution soit transmise à la RISIVR.

2019-317

APPUI À LA " SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE "

CONSIDÉRANT QUE la " Semaine de la sécurité ferroviaire " aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la " Semaine de la sécurité ferroviaire ", qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2019.

2019-318

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE À MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle et par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

2019-319

ADOPTION - POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DU TOURISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE ET PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT la résolution 2019-091 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019, laquelle adoptait la " Politique de développement de la culture et du tourisme " et le " Plan d'action en lien avec la politique de développement de la culture et du tourisme ";

CONSIDÉRANT QUE suite à cette adoption, une soirée de présentation et de validation de ladite politique et de son plan d'action s'est tenue, réunissant plusieurs intervenants du milieu culturel hilairémontais;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées à l'orientation numéro 6 de ladite politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte la " Politique de développement de la culture et du tourisme " et le " Plan d'action en lien avec la politique de développement de la culture et du tourisme ", datés du 28 mai 2019, lesquels documents sont joints à la présente résolution respectivement comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

Que cette politique et ce plan d'action remplacent ceux adoptés par le biais de la résolution 2019-091 lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019.

2019-320

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2018-455 - ACQUISITION DE RUES ET SERVITUDES - DIVERS PROJETS DOMICILIAIRES DU BOISÉ ENSOLEILLÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2018-455 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 3 décembre 2018 afin d'acquérir certaines rues et servitudes suite à la réalisation des travaux d'infrastructures reliés aux ententes signées avec différents promoteurs dans les projets Boisé ensoleillé, Belvédère du boisé et Cheval-Blanc;

CONSIDÉRANT QU'au deuxième alinéa du second paragraphe de ladite résolution il est mentionné que la Ville de Mont-Saint-Hilaire acquière:

- de la compagnie 9169-3226 Québec inc., les lots 3 440 043 (rue des Bernaches), 3 440 014 (rue des Bernaches) et 3 445 776 (rue des Bernaches), au cadastre du Québec, selon la convention signée le 13 juin 2007 pour la réalisation des travaux d'infrastructures du projet " Belvédère du boisé, phase 1 ";

CONSIDÉRANT QUE les lots mentionnés ci-dessus appartiennent à la compagnie 80691 Canada Itée et à madame Louise Lupien et non à la compagnie 9169-3226 Québec inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil amende la résolution 2018-455 concernant l'acquisition de rues et servitudes dans les projets domiciliaires Boisé ensoleillé, Belvédère du boisé et Cheval-Blanc en biffant le deuxième alinéa du second paragraphe et en le remplaçant par le suivant:

- de la compagnie 80691 Canada Itée, le lot 3 440 014 au cadastre du Québec (rue des Bernaches) et de madame Louise Lupien, le lot 3 440 043 au cadastre du Québec (rue des Bernaches) et le lot 3 445 776 audit cadastre (rue des Bernaches), selon la convention signée le 13 juin 2007 pour la réalisation des travaux d'infrastructures du projet " Belvédère du boisé, phase 1 ".

... Dépôt au conseil par monsieur François Tardif d'une opposition à l'égard de la demande de dérogation mineure 2019-06.

2019-321

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-06 RELATIVE AU LOT 6 272 969 AU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE SAINT-GEORGES)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme portant le numéro 2019-06;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est présentée par le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 6 272 969 au cadastre du Québec (rue Saint-Georges) sur lequel sera érigé le bâtiment projeté;

CONSIDÉRANT QU'un avis public indiquant que le conseil statuerait sur cette demande lors de la séance ordinaire du 5 août 2019 a été publié le 17 juillet dernier dans le journal L'Oeil Régional ainsi que sur le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite poursuivre l'analyse de cette demande de dérogation mineure et ainsi reporter la prise de décision à son sujet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil reporte sa prise de décision concernant la demande de dérogation mineure 2019-06 relative à l'immeuble portant le numéro de lot 6 272 969 au cadastre du Québec (rue Saint-Georges) lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 septembre 2019.

2019-322

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 19 JUIN 2019 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 19 juin 2019 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2019-026-R : Rue Maureen - Vitesse
- 2019-027-R : Rue Hébert - Vitesse
- 2019-028-R : Rue Chapleau - Vitesse
- 2019-029-R : Montée des Trente - Vitesse
- 2019-030-R : Rue des Lilas - Vitesse
- 2019-031-R : Rue Jean-Félix - Vitesse
- 2019-032-R : Parc de la Gare - Sécurisation du secteur
- 2019-033-R : Rue du Massif - Signalisation
- 2019-034-R : Rue Maricourt - Stationnement sur rue
- 2019-035-R : Rue Radisson - Stationnement avec vignette
- 2019-036-R : Chemin Ozias-Leduc / rue Comtois (Otterburn Park) - Arrêt obligatoire
- 2019-037-R : Chemin de la Montagne / rue Berger / chemin des Moulins - Arrêt obligatoire et sécurité
- 2019-038-R : Rue de l'Atlantique - Sens unique
- 2019-039-R : Chemin de la Montagne - Signalisation
- 2019-040-R : Rue du Centre-Civique - Descente réservée pour les personnes à mobilité réduite
- 2019-041-R : Rues Rabelais et de Grenoble - Intersection - Visibilité

2019-323

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 28 MAI 2019 DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 28 mai 2019 du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2019-324

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 30 JUILLET 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 30 juillet 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2019-325

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2019-96, 2019-79, 2019-80, 2019-81, 2019-82, 2019-83, 2019-84, 2019-85, 2019-86, 2019-87, 2019-88, 2019-89, 2019-90, 2019-91, 2019-92, 2019-93, 2019-94, 2019-95, 2019-23 ET 2019-45.

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 30 juillet 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2019-96 : Lot 4 780 178, Cours de la Raffinerie
Plans et recommandation 2019-106-R (annexe A)
- PIIA 2019-79 : 344, rue Seigniory
Plans et recommandation 2019-107-R (annexe B)

- PIIA 2019-80 : 640, rue Montcalm
Plans et recommandation 2019-108-R (annexe C)
- PIIA 2019-81 : 235, rue Hélène-Boullé
Plans et recommandation 2019-109-R (annexe D)
- PIIA 2019-82 : 865, rue des Bernaches
Plans et recommandation 2019-110-R (annexe E)
- PIIA 2019-83 : 738, rue des Passerins
Plans et recommandation 2019-111-R (annexe F)
- PIIA 2019-84 : 789, rue des Huards
Plans et recommandation 2019-112-R (annexe G)
- PIIA 2019-85 : 276-280, rue Saint-Hippolyte
Plans et recommandation 2019-113-R (annexe H)
- PIIA 2019-86 : 456, rue de la Betteraverie
Plans et recommandation 2019-114-R (annexe I)
- PIIA 2019-87 : 680, rue Robinson
Plans et recommandation 2019-115-R (annexe J)
- PIIA 2019-88 : 223, rue Louis-Ducharme
Plans et recommandation 2019-116-R (annexe K)
- PIIA 2019-89 : 953, rue de Monaco
Plans et recommandation 2019-117-R (annexe L)
- PIIA 2019-90 : 959, rue des Sittelles
Plans et recommandation 2019-118-R (annexe M)
- PIIA 2019-91 : 728, rue des Chardonnerets
Plans et recommandation 2019-119-R (annexe N)
- PIIA 2019-92 : 1283, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2019-120-R (annexe O)
- PIIA 2019-93 : 648, rue Doyle
Plans et recommandation 2019-121-R (annexe P)
- PIIA 2019-94 : 765, rue des Chardonnerets
Plans et recommandation 2019-122-R (annexe Q)
- PIIA 2019-95 : 1211, chemin de la Montagne
Plans et recommandation 2019-123-R (annexe R)
- Révision PIIA 2019-23 : 145, rue Campbell
Plans et recommandation 2019-124-R (annexe S)
- Révision PIIA 2019-45 : 222 à 226, rue Blain
Plans et recommandation 2019-125-R (annexe T)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " T " pour en faire partie intégrante.

2019-326

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-7 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN, DANS LA ZONE CA-2, DE LIMITER LA HAUTEUR (EN MÈTRES) DES BÂTIMENTS, D'AUTORISER CERTAINS USAGES COMMERCIAUX DE NATURE ARTÉRIELLE ET PARA-INDUSTRIELLE, D'AJOUTER LES NORMES D'IMPLANTATION APPLICABLES, DE LIMITER LA SUPERFICIE D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS ET D'EXIGER LA PRÉSENCE D'UNE BANDE DE VÉGÉTATION DE 5 MÈTRES À PARTIR DE LA LIGNE D'EMPRISE DE LA VOIE PUBLIQUE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce second projet de règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 29 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que le second projet de Règlement numéro 1235-7, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin, dans la zone CA-2, de limiter la hauteur (en mètres) des bâtiments, d'autoriser certains usages commerciaux de nature artérielle et para-industrielle, d'ajouter les normes d'implantation applicables, de limiter la superficie d'implantation des bâtiments et d'exiger la présence d'une bande de végétation de 5 mètres à partir de la ligne d'emprise de la voie publique ", soit et est adopté par ce conseil.

2019-327

FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté, par sa résolution numéro 2018-186 adoptée à la séance ordinaire du 7 mai 2018, l'Union des municipalités du Québec afin de préparer, sur une base annuelle, au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées nécessaire aux activités de la Ville, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a lancé un processus d'appel d'offres public pour l'achat regroupé de sel de déglacage pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'Union des municipalités du Québec a procédé, lors de son assemblée du 14 juin 2019, à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'achat de sel de déglçage des chaussées pour la saison 2019-2020 au montant de 104,04 \$, incluant les taxes, par tonne métrique de la firme Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor, incluant la fourniture et la livraison.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 17 juillet 2019.

Que pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019, l'achat décrit au bon de commande TP 19-48, au montant de 45 569,90 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-330-00-626 et que l'achat décrit au bon de commande TP 19-49, au montant de 8 981,85 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-325-00-626, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2019-328

OCTROI DU CONTRAT BA19-06 - ENTRETIEN EN CLIMATISATION, CHAUFFAGE ET VENTILATION - SERVICE CLIMATECH

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Service Climatech, au montant de 44 578,11 \$, incluant les taxes, sur la base des tarifs unitaires soumis dans le cadre du contrat BA19-06 pour l'entretien en climatisation, chauffage et ventilation des bâtiments de la Ville, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de un (1) an, soit pour la période du 19 août 2019 au 21 août 2020, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires, le tout selon les termes et conditions du devis.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 18 juillet 2019.

Que la dépense, décrite au bon de commande BA 19-17, pour la période du 19 août 2019 au 31 décembre 2019, au montant de 24 144,75 \$, incluant les taxes, soit payable de la façon suivante: à même le poste budgétaire 02-810-00-531, pour un montant de 4 599,00 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-811-00-531, pour un montant de 4 599,00 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-811-00-532, pour un montant de 4 599,00 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-812-00-533, pour un montant de 3 449,25 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-814-00-531, pour un montant de 2 299,50 \$, incluant les taxes, et à même le poste budgétaire 02-815-00-533, pour un montant de 4 599,00 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2019-329

OCTROI DU CONTRAT BA19-07 - ENTRETIEN ET RÉPARATION DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES - LES SPÉCIALISTES AVA INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Les Spécialistes AVA inc., au montant de 38 658,04 \$, incluant les taxes, sur la base des tarifs unitaires soumis dans le cadre du contrat BA19-07 pour l'entretien et réparation des systèmes électriques, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de un (1) an, soit pour la période du 20 août 2019 au 19 août 2020, avec possibilité de reconduction pour deux (2) années supplémentaires, le tout selon les termes et conditions du devis.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Élisabeth Cantin, chef de division - loisir et aquatique au Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 25 juillet 2019.

Que la dépense, décrite au bon de commande BA 19-19, pour la période du 20 août 2019 au 31 décembre 2019, au montant de 13 222,15 \$, incluant les taxes, soit payable de la façon suivante: à même le poste budgétaire 02-810-00-531, pour un montant de 1 149,15 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-811-00-531, pour un montant de 3 449,55 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-811-00-532, pour un montant de 3 449,55 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-812-00-533, pour un montant de 1 724,64 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-813-00-531, pour un montant de 287,44 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-814-00-531, pour un montant de 574,88 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-815-00-533, pour un montant de 2 299,50 \$, incluant les taxes et à même le poste budgétaire 02-819-00-533, pour un montant de 287,44 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2019-330

OCTROI DU CONTRAT BA 19-08 CONCERNANT L'ENTRETIEN EN PLOMBERIE - PLOMBERIE MÉCANIQUE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Plomberie Mécanique inc., au montant de 44 647,09 \$, incluant les taxes, sur la base des tarifs unitaires soumis dans le cadre du contrat BA 19-08 pour les services d'entretien en plomberie, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de un (1) an, soit pour la période du 19 août 2019 au 18 août 2020, avec possibilité de reconduction pour deux (2) années supplémentaires, le tout selon les termes et conditions du devis.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Élisabeth Cantin, chef de division - loisir et aquatique au Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 25 juillet 2019.

Que la dépense, décrite au bon de commande BA 19-18, pour la période du 19 août 2019 au 31 décembre 2019, au montant de 8 105,76 \$, incluant les taxes, soit payable de la façon suivante: à même le poste budgétaire 02-810-00-531, pour un montant de 574,88 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-811-00-531, pour un montant de 2 299,50 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-811-00-532, pour un montant de 2 299,50 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-812-00-533, pour un montant de 574,88 \$, incluant les taxes, à même le code budgétaire 02-814-00-531, pour un montant de 287,44 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-815-00-533, pour un montant de 919,80 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-816-00-533, pour un montant de 287,44 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-817-00-531, pour un montant de 287,44 \$, incluant les taxes et à même le poste budgétaire 02-819-00-533, pour un montant de 574,88 \$, incluant les taxes et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2019-331

OCTROI DU CONTRAT TP19-11 - DÉNEIGEMENT DES RUES DU SECTEUR 1 (DE LA POMMERAIE) - DÉNEIGEMENT CAMPAGNARD INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Dénéigement Campagnard inc., au montant de 97 195,73 \$, incluant les taxes, selon l'option 1, pour une période de deux (2) ans, dans le cadre du contrat TP19-11 concernant le déneigement des rues, secteur 1 (de la Pommeraie), incluant la fourniture et l'épandage d'abrasif et de fondant, plus l'application de la clause d'ajustement selon le prix du carburant à la fin de chacune des saisons ainsi que l'ajustement en fonction de la variation de l'IPC, région de Montréal, à compter de la saison 2020-2021, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de deux (2) ans, soit pour la période du 15 octobre 2019 au 15 juin 2021, avec possibilité de renouvellement pour trois (3) années supplémentaires, le tout selon les termes et conditions du devis.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 18 juillet 2019.

Que ladite dépense décrite au bon de commande TP 19-11, au montant de 34 018,51 \$, incluant les taxes, pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2019, soit payable à même le poste budgétaire 02-330-00-443, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Jean-Marc Duval	Publication des procès-verbaux du CCU sur le site Internet Agrile du frêne - Arbres morts dans le golf – Avis d'infraction Règlement concernant la rémunération des élus - Hausse des salaires vs impact fiscal - Comparaison avec autres villes
M. François Perrier	Voyage du maire au Burundi Report des prises de décision concernant le projet Odacité Décontamination de terrain - Partie de l'ancien camping Laurier Signalisation déficiente - Intersection route 116 et rue Rouville Assemblée publique - Délai de publication des avis Site Internet de la Ville - Manque d'informations Règlementation municipale - Droit de veto du maire
M. Hugo Gendron	Démission des élus du parti Avenir Hilairemontois Projet Odacité – Contestation des citoyens - Possibilité de modifications par le conseil - Demande de référendum
M. Steve Timmins	Santé et saines habitudes de vie - Responsabilités de la Ville Développements domiciliaires - Étude d'impact sur la santé des citoyens
M. Jacques Morneau	Démission des élus du parti Avenir Hilairemontois Planification budgétaire de la Ville - Dissocier l'essentiel du désirable État lamentable des routes Création d'un comité - Plan de transport actif Route 116 - voie d'accès pour tourner à droite - Rue Fortier
Mme Caroline Desfossés	Problèmes avec entrée charretière - Rencontre avec le directeur général
M. Bernard Delorme	Droit de veto du maire
M. Pierre Bergeron	Quai no.7 - Respect du règlement de zonage Développement de l'ancien camping Laurier Imprécision du Règlement de zonage

2019-332

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 50

Brigitte Minier, mairesse suppléante

Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière

